

Un grand homme meurt dans l'indifférence générale **par Aurore Van Opstal**

Il était une fois un pirate informatique, un peu bizarre, habité par le désir de faire connaître la vérité sur le monde dans lequel il vit. Il s'appelle Julian Assange et est né le 3 juillet 1971 en Australie. C'est un cybermilitant, un homme brillant qui trouve que le fossé est trop grand entre la réalité du monde politique et les informations connues des citoyens. Il propose, dès lors, de créer un site où tout le monde pourra, en toute confidentialité virtuelle, faire parvenir des informations sensibles. En anglais, le mot « fuite » se dit « leak » : Wikileaks est né. Assange et quatre personnes s'occupent du site.

En 2010, WikiLeaks publie des documents sur la guerre d'Irak et notamment une vidéo, devenue virale internationalement ; *Collateral murder*. Cette dernière montre le raid aérien du 12 juillet 2007 à Bagdad. Ce dernier est une bavure américaine survenue dans le cadre de la guerre, durant laquelle un hélicoptère Apache américain a ouvert le feu sur un groupe de civils, comprenant notamment deux reporters de l'agence Reuters. Au moins 18 personnes ont été tuées lors de ce raid. Des civils. Des innocents. Cette vidéo a fait scandale. Le président Obama a du prendre la parole dans l'urgence. Julian Assange est devenu, ce jour-là, la cible, l'ennemi public numéro 1 des États-Unis. Les autorités américaines commencent à enquêter sur WikiLeaks et Assange en vertu de la loi sur l'Espionnage de 1917. Par ailleurs, des enquêtes sont lancées contre Assange par plusieurs agences gouvernementales, notamment le FBI.

Wikileaks, a aussi, en parallèle, dénoncé les circuits de corruption de dictateurs africains ou de certaines compagnies russes *offshore*.

En 2010, Assange se rend en Suède où une procureure ouvre une enquête préliminaire suite aux dépositions de deux femmes suédoises dont une voulait l'obliger à faire un test du SIDA (ce qu'il fit) après avoir eu des rapports sexuels avec lui et l'autre qui a refusé de signer la déposition présentée par la police. Après l'avoir classée, l'enquête préliminaire est réouverte par la Suède en mai 2019.

En 2012, Julian Assange, acculé de toutes parts, demande l'asile à l'ambassade d'Équateur à Londres. Il y restera, enfermé, de 2012 à avril 2019. Il est depuis incarcéré en prison en Angleterre. Les USA demandent son extradition pour « piratage informatique ». A l'heure où j'écris ces lignes, Julian

Assange se meurt. Il aurait perdu 15 kilos depuis le début de son enfermement, peine à trouver ses mots, boîte et est marqué par un vieillissement prématuré.

Quid du droit international et de la souveraineté ?

Sans entrer dans les arcanes du droit britannique, le cas Assange soulève une question fondamentale de droit international. Assange est citoyen australien, pas des États-Unis. Il n'a commis aucun délit dans ce pays. Il a divulgué des informations confidentielles mais transmises par d'autres (Chelsea Manning en particulier) et ne les a pas volées. Tous les journalistes font cela, avec des informations en général moins importantes, mais le principe est le même. Dans la presse des États-Unis on parle sans cesse d'informations venant de « sources officielles non identifiées ».

Si Assange doit être extradé sur cette base et mis en prison pour le reste de ses jours, cela signifie qu'en principe tous les pays qui espionnent les USA devraient leur livrer leurs espions, ainsi que tous les journalistes qui publieraient des informations sur ce pays obtenues par des moyens illégaux.

Certes les États-Unis ne sont pas de grands défenseurs de la souveraineté nationale des autres pays que le leur, mais ici on franchit une étape extraordinaire et l'absence de réaction des gouvernements alliés des USA, principalement britannique et australien, illustre le degré extrême de leur soumission.

Un homme (presque) seul

Des gens défendent Julian Assange comme le réalisateur américain Oliver Stone qui a déclaré : « *Julian Assange est un éditeur pour la vérité. Il a accompli un travail remarquable pour le compte de l'humanité malgré son traitement inhumain. Cette affaire est cruciale pour la survie de notre droit de savoir et de notre liberté essentielle pour lutter contre l'oppression des USA et du Royaume-Uni — et maintenant contre la tyrannie !* »¹ Mais beaucoup trop de peu de personnages publics prennent la défense de cet homme. Citons-en, néanmoins, trois qui développent des réflexions intéressantes autour

1 Sputnik, « [Oliver Stone prend la défense d'Assange](#) », sur fr.sputniknews.com

du « cas Assange » : John Pilger², journaliste australien ; Craig Murray³, ex-diplomate britannique et Roger Waters⁴, musicien et fondateur du groupe Pink Floyd.

Demande de libération immédiate

Citoyens du monde, soutiens à Julian Assange, nous exigeons sa libération immédiate et son retour dans sa famille en Australie. Cet homme souffrant n'a commis aucun crime si ce n'est de dénoncer ceux des autres !

Manifestation à Bruxelles tous les lundis

Un très petit comité de soutien à Julian Assange se réunit Place de la Monnaie à Bruxelles, tous les lundis, de 17h à 19h pour montrer leur indignation. Si vous aussi, vous êtes indignés par la mort lente de Julien Assange ; rendez-vous est pris⁵.

Texte écrit par Aurore Van Opstal, journaliste

Signé par :

Catherine de Voghel, psychologue

Carine Russo, ancienne sénatrice et écrivain

Vincent Engel, professeur UCLouvain, et écrivain

Anne Morelli, historienne (ULB)

Arnaud de la Croix, philosophe et historien

Camille Martin, journaliste

Antoine Ponza, journaliste

Greta Alegre, productrice de documentaires

David Ramboux, citoyen belge

Francis Houart, syndicaliste (pensionné)

2 https://www.youtube.com/watch?v=siHgvx3t9V8&fbclid=IwAR3Y4M1rL3mJE8EC4AeKcd9ORLn7XF-1zcoL_y5akZ7pIXaqT9Cxr-bPhuE

3 <https://www.craigmurray.org.uk/>

4 <https://www.rt.com/shows/going-underground/471860-roger-waters-julian-assange/?fbclid=IwAR2pRtMMqubiLfOG2-7incVgc11cyh-nxZ9evDa9iAA-4qB9OtQyeJs2QzU>

5 Lien vers l'événement Facebook : <https://www.facebook.com/events/758709461238351/>

Marc Reisinger, psychiatre bruxellois

Diana Johnstone, journaliste américaine

Gil Honoré , citoyen belge

Luk Vervaeet, enseignant empêché dans les prisons

Anne-Marie Zorat, animatrice, Seraing

Didier Mendy, citoyen libre